

## EPDM QUICKSEAM FORMFLASH

### 1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

#### 1.1 Identification de la substance ou de la préparation:

Synonymes: aucun  
 No CAS : S.O.  
 No index CE : S.O.  
 No EINECS : S.O.  
 No RTECS : S.O.  
 Code NFPA : N.E.  
 Masse moléculaire : S.O.  
 Formule : S.O.

#### 1.2 Utilisation de la substance/préparation:

Construction: produit d'étanchéité

#### 1.3 Identification de la société/entreprise:

Firestone Building Products  
 Ikaroslaan 75  
 B-1930 Zaventem  
 Tel. : +32 2 711 44 50  
 Fax : +32 2 721 27 18  
 Email: info@fbpe.be

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

+32 70 245 245  
 Poison Centre  
 p/a Militair Hospitaal Koningin Astrid, Bruynstraat, B-1120 Brussel

### 2. Composition/information sur les composants

Composants dangereux	No CAS No EINECS/ELINCS	Conc. en %	Symbole de danger	Risques (phrases R)
Aucun	-	-	-	-

### 3. Identification des dangers

- Pas de classification de danger selon directives 67/548/CEE et 1999/45/CE

### 4. Premiers secours

#### 4.1 Contact oculaire:

- Si l'irritation persiste: consulter service médical/médecin  
 - Rincer immédiatement avec de l'eau

#### 4.2 Contact cutané:

- Si l'irritation persiste: consulter service médical/médecin  
 - Se laver à l'eau et au savon  
 - Utiliser une crème anhydre pour les mains

#### 4.3 Après inhalation:

- En cas de troubles respiratoires: consulter service médical/médecin  
 - Emmener la victime à l'air frais  
 - Victime sans connaissance: maintenir voies aériennes libres

#### 4.4 Après ingestion:

- Sans objet

# EPDM QUICKSEAM FORMFLASH

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction appropriés:

- Eau
- Mousse polyvalente
- Poudre ABC
- Dioxyde de carbone

### 5.2 Moyens d'extinction à éviter:

- Aucun renseignement disponible

### 5.3 Risques particuliers:

- Peu combustible
- Echauffement: libération de produits cancérogènes
- En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (gaz nitreux, oxydes de sulfure, monoxyde de carbone - dioxyde de carbone)

### 5.4 Instructions:

- Diluer le gaz toxique avec de l'eau pulvérisée

### 5.5 Equipement de protection spécial pour les pompiers:

- Echauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène
- Vêtements de protection résistant aux produits chimiques

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Protection individuelle/précautions individuelles:

Voir points 8.2/8.3/13

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

- Recueillir le produit qui se libère

### 6.3 Méthodes de nettoyage:

- Recueillir le produit
- Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau
- Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1 Manipulation:

- Observer l'hygiène usuelle

### 7.2 Stockage:

- Conserver à température ambiante
- Conserver à l'abri des rayons solaires directs
- Temps de stockage limité
- Conserver dans un endroit sec
- Tenir à l'écart de: sources de chaleur

Température de stockage	: 16/27	°C
Limite de quantité	: N.E.	kg
Durée de stockage	: 365	jours
Matériau pour l'emballage	:	

- approprié : aucun renseignement disponible

- à éviter : aucun renseignement disponible

### 7.3 Utilisations particulières:

- Voir les informations transmises par le fabricant

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Valeurs limites d'exposition:

TLV-TWA	: non repris
TLV-STEL	: non repris
TLV-Ceiling	: non repris
WEL-LTEL	: non repris
WEL-STEL	: non repris
MAK	: non repris
MAC-TGG 8 h	: non repris
MAC-TGG 15 min.	: non repris
MAC-Ceiling	: non repris
VME-8 h	: non repris
VLE-15 min.	: non repris
GWBB-8 h	: non repris
GWK-15 min.	: non repris
Valeur momentanée	: non repris
CE	: non repris
CE-STEL	: non repris

### Méthodes de prélèvement:

- Aucun renseignement disponible

### 8.2 Contrôles de l'exposition:

#### 8.2.1 Contrôle de l'exposition professionnelle:

- Aucun renseignement disponible

#### 8.2.2 Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement: voir point 13

### 8.3 Protection individuelle:

#### 8.3.1 protection respiratoire:

- Protection respiratoire non requise dans les conditions d'emploi normales

#### 8.3.2 protection des mains:

- Gants  
Matériau approprié: Aucun renseignement disponible
- Délai de rupture: N.E.

#### 8.3.3 protection des yeux:

- Lunettes de protection

#### 8.3.4 protection de la peau:

- Vêtements de protection  
Matériau approprié: Aucun renseignement disponible

# EPDM QUICKSEAM FORMFLASH

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations générales:

Etat physique (à 20°C) : Matière solide  
Odeur : Inodore  
Couleur : Noir

### 9.2 Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement:

Valeur pH : N.E.  
Point/intervalle d'ébullition : N.E. °C  
Point d'éclair : > 200 °C  
Limites d'explosivité : N.E. vol% ( °C)  
Pression de vapeur (à 20°C) : N.E. hPa  
Pression de vapeur (à 50°C) : N.E. hPa  
Densité relative (à 20°C) : N.E.  
Hydrosolubilité : Insoluble  
Soluble dans : N.E.  
Densité de vapeur relative : N.E.  
Viscosité : N.E. Pa.s  
Coefficient de partage n-octanol/eau : N.E.  
Taux d'évaporation  
par rapport à l'acétate de butyle : N.E.  
par rapport à l'éther : N.E.

### 9.3 Autres informations:

Point/intervalle de fusion : N.E. °C  
Température d'auto-ignition : N.E. °C  
Concentration de saturation : N.E. g/m<sup>3</sup>

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Conditions à éviter/danger de réactivité:

- Stable dans les conditions normales

### 10.2 Matières à éviter:

- Tenir à l'écart de: sources de chaleur

### 10.3 Produits de décomposition dangereux:

- Echauffement: libération de produits cancérigènes  
- En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (gaz nitreux, oxydes de sulfure, monoxyde de carbone - dioxyde de carbone)  
- Stockage prolongé: libération de produits cancérigènes

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Toxicité aiguë:

DL50 orale rat	: N.E.	mg/kg
DL50 dermale rat	: N.E.	mg/kg
DL50 dermale lapin	: N.E.	mg/kg
CL50 inhalation rat	: N.E.	mg/l/4 h
CL50 inhalation rat	: N.E.	ppm/4 h

### 11.2 Toxicité chronique:

CE carc. cat.	: non repris
CE muta. cat.	: non repris
CE repr. cat.	: non repris
Carcinogénicité (TLV)	: non repris
Carcinogénicité (MAC)	: non repris
Carcinogénicité (VME)	: non repris
Carcinogénicité (GWBB)	: non repris
Carcinogénicité (MAK)	: non repris
Mutagénicité (MAK)	: non repris
Tératogénicité (MAK)	: non repris
Classification IARC	: non repris

11.3 Voies d'exposition: ingestion, inhalation, contact oculaire et cutané

### 11.4 Effets aigus/symptômes:

- APRÈS CONTACT OCULAIRE
- Irritation mécanique
- Rougeur du tissu oculaire

### 11.5 Effets chroniques:

- Non repris dans classe de carcinogénicité (IARC,CE,TLV,MAK)
- Non repris dans classe de mutagénicité (CE,MAK)
- Non classifié comme toxique pour la reproduction (CE)

## 12. Informations écologiques

### 12.1 Ecotoxicité:

- Aucun renseignement disponible

### 12.2 Mobilité:

- **Composés organiques volatiles (COV):** N.E.
- Insoluble dans l'eau

Pour d'autres propriétés physico-chimiques, voir point 9

### 12.3 Persistance et dégradabilité:

- **biodégradation BOD<sub>5</sub>** : N.E. % ThOD
- **eau** : - Aucun renseignement disponible
- **sol** : T ½: N.E. jours

### 12.4 Potentiel de bioaccumulation:

- **log P<sub>ow</sub>** : N.E.
- **BCF** : N.E.

### 12.5 Effets nocifs divers:

- **WGK** : N.E.
- **Effet sur la couche d'ozone** : Non dangereux pour la couche d'ozone (1999/45/CE)
- **Effet de serre** : Aucun renseignement disponible
- **Effet sur le traitement des eaux usées** : Aucun renseignement disponible

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Dispositions relatives aux déchets:

- Code de déchet (75/442/CEE, Décision 2001/118/CE de la Commission, J.O. L47 du 16/2/2001): 17 09 04 (déchets de construction et de démolition en mélange autres que ceux visés aux rubriques 17 09 01, 17 09 02 et 17 09 03)

### 13.2 Méthodes d'élimination:

- Eliminer en centre de traitement agréé

### 13.3 Emballages:

- Aucun renseignement disponible

# EPDM QUICKSEAM FORMFLASH

## 14. Informations relatives au transport

### 14.1 Classification de la matière selon les recommandations de l'ONU

Numéro ONU : -  
CLASSE : NON SOUMIS  
SUB RISKS :  
GROUPE D'EMBALLAGE :  
DÉSIGNATION DE LA MARCHANDISE :

### 14.2 ADR (transport routier)

CLASSE : NON SOUMIS  
GROUPE D'EMBALLAGE :  
CODE DE CLASSIFICATION :  
ÉTIQUETTE DE DANGER SUR CITERNES :  
ÉTIQUETTE DE DANGER SUR COLIS :

### 14.3 RID (transport par rail)

CLASSE : NON SOUMIS  
GROUPE D'EMBALLAGE :  
CODE DE CLASSIFICATION :  
ÉTIQUETTE DE DANGER SUR CITERNES :  
ÉTIQUETTE DE DANGER SUR COLIS :

### 14.4 ADNR (voies navigables intérieures)

CLASSE : NON SOUMIS  
GROUPE D'EMBALLAGE :  
CODE DE CLASSIFICATION :  
ÉTIQUETTE DE DANGER SUR CITERNES :  
ÉTIQUETTE DE DANGER SUR COLIS :

### 14.5 IMDG (transport maritime)

CLASSE : NON SOUMIS  
SUB RISKS :  
GROUPE D'EMBALLAGE :  
MFAG :  
EMS :  
POLLUANT MARIN :

### 14.6 ICAO (transport aérien)

CLASSE : NON SOUMIS  
SUB RISKS :  
GROUPE D'EMBALLAGE :  
INSTRUCTIONS D'EMBALLAGE PASSENGER AIRCRAFT :  
INSTRUCTIONS D'EMBALLAGE CARGO AIRCRAFT :

### 14.7 Précautions spéciales relatives au transport

: non soumis aux prescriptions  
internationales du transport

## 15. Informations réglementaires

Étiquetage conforme aux directives 67/548/CEE et 1999/45/CE

SANS OBJET

## 16. Autres informations

Les informations contenues dans cette FDS sont données en toute bonne foi et constituent notre meilleure connaissance en la matière. L'information a été rédigée de manière à ce que la manipulation, l'utilisation, le stockage, le transport et l'élimination soient effectués correctement et en toute sécurité, et ne doit pas être considérée comme garantie ou spécification de qualité. L'information est uniquement valable pour le produit même, et pourrait ne plus être valable quand le produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits, ou dans des processus, sauf mention contraire dans le texte.

**S.O.** = SANS OBJET  
**N.E.** = NON ÉTABLI  
**(\*)** = CLASSIFICATION INTERNE (NFPA)

### Valeurs limites:

**TLV** : Threshold Limit Value - ACGIH USA  
**WEL** : Workplace Exposure Limits - Royaume-Uni  
**MAK** : Maximale Arbeitsplatzkonzentrationen - Allemagne  
**MAC** : Maximale aanvaarde concentratie - Pays-Bas  
**VME** : Valeurs limites de Moyenne d'Exposition - France  
**VLE** : Valeurs Limites d'Exposition à court terme - France  
**GWBB** : Grenswaarde beroepsmatige blootstelling - Belgique  
**GWK** : Grenswaarde kortstondige blootstelling - Belgique  
**CE** : Valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif - directive 2000/39/CE

**I** : Fraction inhalable = **T** : Poussières totales = **E** : Einatembarer Aerosolanteil  
**R** : Fraction respirable = **A** : Alveolengängiger Aerosolanteil (fraction alvéolaire)  
**C** : Ceiling limit (valeur plafond)

<b>a:</b> aérosol		<b>r:</b> rook/Rauch	(fumée)
<b>d:</b> damp (vapeur)		<b>st:</b> stof/Staub	(poussière)
<b>du:</b> dust (poussière)		<b>ve:</b> vezel	(fibre)
<b>fa:</b> Faser (fibre)		<b>va:</b> vapeur	
<b>fi:</b> fibre		<b>om:</b> oil mist	(brouillard d'huile)
<b>fu:</b> fumée		<b>on:</b> olienevel/Ölnebel	(brouillard d'huile)
<b>p:</b> poussière		<b>part:</b> particules	

### Toxicité chronique:

**K:** Liste des substances et processus cancérogènes - Pays-Bas